

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

FG-ELEC
357 chemin du mas de garrit
46150 CRAYSSAC
flo.girard46093@gmail.com
N° TVA Intracommunautaire : FR24852768811
N° SIRET : 85276881100014
Code NAF : 4321A

Mme Françoise DE FORESTA
2 route de cahors
46340 LAVERCANTIÈRE

FACTURE N° 24-04-3

Le lundi 29 avril 2024

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	TABLEAU ELECTRIQUE	1,00	1 350,00 €	10,00	1 215,00 €	
	Mise a la terre	1,00	250,00 €	10,00	225,00 €	
	Alimentation générale cables 2x25mm	1,00	1 400,00 €	10,00	1 260,00 €	
	Alimentation chauffe-eau	1,00	120,00 €	10,00	108,00 €	
	SALON	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Simple allumage + 1 point lumineux	1,00	80,00 €	10,00	72,00 €	
	Prise de courant triple socle	1,00	130,00 €	10,00	117,00 €	
	Cuisine/salle a manger	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Va et vient + 3point lumineux en applique	1,00	200,00 €	10,00	180,00 €	
	Prise de courant simple socle	3,00	70,00 €	10,00	189,00 €	
	Prise de courant double socle	2,00	90,00 €	10,00	162,00 €	
	Prise de courant lave vaisselle	1,00	70,00 €	10,00	63,00 €	
	Prise de courant four	1,00	70,00 €	10,00	63,00 €	
	Alimentation plaque de cuisson	1,00	130,00 €	10,00	117,00 €	
	Simple allumage + 2 point lumineux	1,00	120,00 €	10,00	108,00 €	
	Spot encastré	2,00	50,00 €	10,00	90,00 €	
	ESCALIER	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Va et vient + 2 point lumineux	1,00	160,00 €	10,00	144,00 €	

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	COULOIR ETAGE	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Simple allumage + 1 point lumineux	1,00	80,00 €	10,00	72,00 €	
	SALLE DE BAIN	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Double allumage +3 point lumineux	1,00	160,00 €	10,00	144,00 €	
	Prise de courant simple socle	1,00	70,00 €	10,00	63,00 €	
	Spot encastré	2,00	50,00 €	10,00	90,00 €	
	SECHE SERVIETTE	1,00	450,00 €	10,00	405,00 €	
	CHAMBRE	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Simple allumage + 3 point lumineux	1,00	140,00 €	10,00	126,00 €	
	Prise de courant simple socle	2,00	70,00 €	10,00	126,00 €	
	Prise de courant double socle	1,00	90,00 €	10,00	81,00 €	
	SALLE SOIN	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Simple allumage + 1 point lumineux	1,00	80,00 €	10,00	72,00 €	
	Prise de courant simple socle	4,00	70,00 €	10,00	252,00 €	
	SALLE ETAGE	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	DOUBLE ALLUMAGE A VARIATION	2,00	165,00 €	10,00	297,00 €	
	Prise de courant double socle	4,00	90,00 €	10,00	324,00 €	
	ALIMENTATION SPOT SAILLIE	4,00	40,00 €	10,00	144,00 €	
	Luminaire + ampoule gu10	8,00	70,00 €	10,00	504,00 €	
	VMC simple flux auto	1,00	850,00 €	10,00	765,00 €	
	Alimentation spot caisson	1,00	70,00 €	10,00	63,00 €	
	Divers consommable et accessoires	1,00	350,00 €	10,00	315,00 €	
	SALLE REZ DE CHAUSSEE	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Repérage fils existant	1,00	80,00 €	10,00	72,00 €	
	Prise de courant simple socle	7,00	35,00 €	10,00	220,50 €	
	Prise de courant double socle	1,00	70,00 €	10,00	63,00 €	
	Simple allumage + 2 SPOT SAILLIE	2,00	156,50 €	10,00	281,70 €	
	Rebouchage saignée	1,00	70,00 €	10,00	63,00 €	

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	TERASSE EXTERIEUR	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Prise de courant étanche encastré	1,00	80,00 €	10,00	72,00 €	

Conditions de paiement :

- 100,00 % soit 9 601,02 € à payer le : 29/04/2024 (paiement comptant).

Total HT	8 728,20 €
TVA (10 %)	872,82 €
Total TTC	9 601,02 €

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.